



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

Faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport de l'auditeur indépendant

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant.

Le rapport financier du 31 décembre 2019, préparé par la firme *Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.* et présenté par monsieur Claude Arguin, nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont culminé à 763 486 \$ et les charges de fonctionnement ont été de 973 751 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2019 un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 64 460 \$. Les surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2019 sont de 199 627 \$ et les surplus affectés sont de 60 000 \$.

Le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. et signé en date du 10 mars 2020 indique que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».